



REGLEMENT du CHALLENGE DEPARTEMENTAL TREC CLUB 2023 du VAL D'OISE

L'esprit du challenge consiste à organiser un circuit d'épreuves de qualité afin de fidéliser les cavaliers sur les épreuves organisées dans le département et proposer une animation aux clubs pour les attirer vers la discipline et se préparer aux circuits officiels dans les meilleures conditions.

Le Calendrier :

Dates	Organisateurs
23/01/2023	CHAUMONTEL Bois de la Noue - spécial PTV
12/03/2023	LA CHAPELLE EN VEXIN Ecuries Marion TRIER – Spécial PTV
02/04/2023	LE PERCHAY La Tanière - TREC
21/05/2023	VILLIERS ADAM Les Tilleuls - TREC CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL TREC CLUBS - PONEYS 2023
29/05/2023	WY DIT JOLY VILLAGE CB Tourisme équestre - Spécial PTV
11/06/2023	Hippodrome ENGHIEU SOISY FINALE CHALLENGE DEPARTEMENTAL CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL Spécial PTV

Seules les dates indiquées servent au support des Challenges Départementaux de TREC 2023.

Les épreuves : (règlement FFE TREC 2022 et application du règlement FFE TREC 2023 à parution).

N°	Nom de l'épreuve
N°1	Club élite TREC ou spéciale ou spécial PTV
N°2	Club élite équipe TREC ou spéciale ou spécial PTV
N°3	Club 1 TREC ou spéciale ou spécial PTV
N°4	Club 1 équipe TREC ou spéciale ou spécial PTV
N°5	Club poney 2 équipe TREC ou spéciale ou spécial PTV

Au souhait de l'organisateur, d'autres épreuves peuvent être ajoutées.

Engagement et déroulement des épreuves :

Montant de l'engagement :

Epreuves individuelles TREC Spécial PTV Clubs & Poneys : De l'ordre de 22. 00 €, / engagement sur place : 32. 00 €. Epreuves individuelles TREC Clubs & Poneys : De l'ordre de 35. 00 € / engagement sur place : 45. 00 €. Epreuves TREC équipes Clubs & Poneys : De l'ordre de 120. 00 € / engagement sur place : 140. 00 €. Epreuves TREC Spécial PTV équipes Clubs & Poneys : De l'ordre de 90. 00 € / engagement sur place : 110. 00 €.

Conditions de participations des cavaliers :

Chaque participant doit obligatoirement être titulaire des documents suivants et pouvoir les présenter au contrôle à tout moment du challenge :

1. Licence de pratiquant avec Certificat Médical de l'année en cours, délivré par un établissement affilié en Val d'Oise,
2. Licence de compétition de l'année et/ou galop requis en fonction de l'épreuve montée,
3. Ou être engagé par un établissement affilié en Val d'Oise,

Un cavalier qui change d'établissement en cours de challenge ne pourra continuer les épreuves que s'il va dans un autre établissement du Val d'Oise.

4. Participations : Voir règlement FFE TREC.
5. Les cavaliers engagés dans les "épreuves challenge" du CDEVO, sont informés que leurs résultats seront enregistrés et diffusés dans les classements des challenges du CDEVO et mis en ligne sur le site www.equitation95.com.

Conditions de participations des chevaux :

- Participations : Voir règlement FFE TREC.

Tenues et harnachements :

Conforme au règlement FFE TREC.

Il est demandé aux cavaliers d'être en tenue aux remises des prix et s'ils sont à cheval de se faire représenter.

« CHALLENGES DEPARTEMENTAUX de TREC 2023 » par série : Classement des concours qualificatifs :

- Conforme au règlement FFE TREC de l'année en cours.

Remise de prix : Il est recommandé de récompenser un 1/4 des cavaliers classés (plaques et flots, lots aux 8 premiers).

- Epreuve équipe : C'est la place dans l'épreuve, du nom de l'équipe du club (club élite équipe et club équipe) qui sera enregistrée par FFECLEUB, peu importe la composition de l'équipe,

Conditions de participations et règlement de la finale :

Le règlement des championnats départementaux FFE TREC sera appliqué. Les classements des cavaliers du Val d'Oise seront distincts des cavaliers hors Val d'Oise, en "classement bis" pour les titres de champions du Val d'Oise.

Classement « CHALLENGES DEPARTEMENTAUX de TREC 2023 » :

Ce classement est obtenu par l'addition de la meilleure performance obtenue dans la même série. Les classements du challenge TREC.

- Calcul du classement : 2 meilleures performances + finale (coef. 1.5) = Total général du "Classement challenge 2023".

Pour un cavalier montant plusieurs chevaux dans la même épreuve, seule sa meilleure performance sera prise en compte pour le classement challenge. La participation à la finale est obligatoire.

Seuls les résultats des concours FFECOMPET ou SIF enregistrés sur FFE sont pris en compte.

Pour un cavalier engagé sur plusieurs niveaux de championnats Clubs ou Poneys, seul le classement dans le championnat le plus élevé sera pris en compte pour le classement championnat Clubs ou Poneys.

Dans chaque épreuve, un cavalier ne sera classé qu'une fois dans le 1^{er} quart de chaque classement. La suppression des doublons de places se fera à partir du classement final du 1^{er} ¼ de chaque épreuve. C'est la meilleure place qui sera retenue dans le classement définitif. En cas d'égalité de place dans deux séries de championnats, c'est la place dans la série la plus élevée qui est retenue.

Barème des points :

Coefficients appliqués suivant les épreuves : **TREC : Coefficient 1, Spécial PTV : 1.5.**

Chaque cavalier reçoit des points "handicap" correspondant à sa place, Exception : le 1^{er} reçoit 0 point.

Places	Coef	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	Etc	10 ^{ème} ex	12 ^{ème}	Etc	35 ^{ème}	Cavalier éliminé ou abandon
Points TREC	1	0 Pt	2 Pts	3 Pts	4 Pts	...	10 Pts	12 Pts	...	35 Pts	Pts du dernier de l'épreuve + 20 Pts.
Points Spécial PTV	1.50	1.5	3	4.5	6	...	15	18	...	52.5	Pts du dernier de l'épreuve + 20 Pts.

C'est le cavalier ayant le moins de points qui remportera la série de l'épreuve.

Le classement "Challenge Départemental de TREC 2023" : La base des récompenses de la Soirée des Champions 2023 est le podium de chaque série de 1 prix pour 4 partants pour l'ensemble des épreuves le podium de chaque série (les 3 premiers).

Pour tous les cas non prévus au présent règlement, se reporter au règlement concours FFE de l'année en cours. Pour les autres cas, le Président du CDEVO et le Président de la Commission de TREC pourront prendre avis auprès de techniciens de la discipline avant de prendre une décision. La Décision est sans appel.

Cette actualisation du : **01/09/2022** annule l'édition précédente.